

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE JEAN JAURES POUR PERMETTRE LA REALISATION D'UNE FRESQUE SUR LE BATIMENT « POITOU »**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : À compter du lundi 6 juin 2016 à 8 heures et jusqu'à la fin des travaux de réalisation d'une fresque sur une façade du bâtiment « Poitou », pour permettre la mise en place d'une nacelle,

- la circulation sera interdite, avenue Jean Jaurès, entre la rue René Jacquot et la rue des Quatre Frères Mougeotte, dans le sens rue René Jacquot/rue des Quatre Frères Mougeotte.

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire et une déviation seront mis en place par les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 30 mai 2016

Le Maire,



David VALENCE